



## CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTES

Les présentes Conditions Générales de Vente (« CGV ») s'appliquent à toutes les prestations de service, conseil, création, communication, organisation d'évènements, de publicité et livraison de produits développés par NEFTURE, société par actions simplifiées au capital social de 1000 euros, dont le siège social est situé 29 rue Erard 75012 Paris et immatriculée au RCS de Paris, sous le n° 908 735 491, prise en la personne de son représentant légal, Monsieur YAHIAOUI Aris, dûment habilité à l'effet des présentes.

La société NEFTURE sera ci-après dénommée de manière alternative comme « NEFTURE » ou « l'Agence ».

Les CGV sont consultables sur le site [www.nefture.com](http://www.nefture.com) et communiquées à tout CLIENT sur demande.

### **PREAMBULE**

Le Client reconnaît avoir pris connaissance, au moment de la passation de commande, des CGV énoncées sur le site [www.nefture.com](http://www.nefture.com). Toute signature et/ou acceptation du devis vaut acceptation des présentes conditions générales sans aucune réserve.

### **ARTICLE 1 – OBJET ET CHAMP D'APPLICATION**

Les présentes CGV encadrent la relation contracture entre l'agence NEFTURE et ses clients.

Sous réserve de conditions particulières stipulées sur le devis, toute acceptation de devis d'une prestation réalisée par NEFTURE, par le CLIENT implique son adhésion pleine et entière et sans réserve aux présentes CGV, qui déclare et reconnaît en avoir une parfaite connaissance, et ne pourra se prévaloir, de ce fait, de toute novation par un acte contradictoire ultérieur notamment, ses propres conditions générales de vente ou d'achat, qui sont inopposables à NEFTURE.

Les conditions générales de vente applicables à la relation contractuelle sont celles disponible sur le site « [www.nefture.com](http://www.nefture.com) » au jour de la signature du contrat.

### **ARTICLE 2 – PRESTATIONS**

NEFTURE accompagne ses clients dans la prise en charge de leurs besoins de communication et de leur besoin technique de la conception jusqu'à la diffusion de leur collections NFTs.

### **ARTICLE 3 - PRESENTATION DES ACTIVITES DE NEFTURE**

Nefture est spécialisée dans l'élaboration et la gestion sur mesure de projets NFT et accompagne ses clients dans la mise en place de choix stratégiques des technologies à utiliser.

Nefture propose à ses clients des solutions et des services d'accompagnement sur les projets deNFT.

Nefture intervient sur 4 grands piliers :

- La technique : Nefture s'occupe de la mise en place des Smartcontract des NFTs, du site de mint (site de vente), de réaliser un audit des Smartcontract, de créer les Wallets ;
- L'artistique : Nefture propose les services de graphistes pour réaliser la partie visuelle des NFTs ;
- Le marketing : Nefture intervient sur la mise en place d'une stratégie marketing pertinente en fonction du projet ;
- L'utilitaire : Nefture propose de l'aide sur l'apport de fonctionnalités concrètes au projet.

#### **ARTICLE 4 – LIMITATION DE RESPONSABILITE**

NEFTURE ne pourra être tenue responsable :

- Du Contenu éditorial transféré par le Client ;
- Du Wallet du Client ainsi que de tout problème qui pourrait survenir concernant les justifications de paiements en crypto-monnaies ;
- Du non-respect de la part du Client de ses engagements ainsi que du non-respect de la part du Client de la stratégie marketing ou technique établie par NEFTURE ;
- De la volatilité des crypto-monnaies ;
- Du vol ou de la perte des NFT.

L'Agence s'engage à mettre en œuvre tous les moyens dont elle dispose pour assurer le bon fonctionnement des services informatiques et de la plateforme de NFT. Toutefois, NEFTURE ne sera pas tenue responsable :

- Du non-fonctionnement des services informatiques dû à une défaillance technique externe ou une panne.

Ces clauses ne privent en aucun cas l'obligation de sa substance, elles ne pourront être remise en cause sur le fondement de l'article 1170 du Code civil.

#### **ARTICLE 5 - EXÉCUTION DE LA PRESTATION**

NEFTURE a une simple obligation de moyen envers le Client, en aucun cas une obligation de résultat, ne pourrait lui être opposée. En vertu de l'article 1231-1 du Code civil, celui-ci s'engage à mettre en œuvre tous les moyens à sa disposition à la bonne réalisation de la mission.

#### **ARTICLE 6 - DURÉE ET DATE D'EFFET**

La durée des prestations est définie dans le devis ou le contrat.

Sauf stipulation particulière, le contrat ne prendra effet qu'après réception du devis accepté par le CLIENT (devis signé par la personne légalement responsable). A défaut de réception du devis signé, aucune prestation ne sera commencée NEFTURE, se réservant le droit d'annuler la proposition.

#### **ARTICLE 7 – TARIFS**

Les prix sont ceux stipulés sur le devis et sont valables pendant une durée de un mois à compter de sa date d'émission.

Le prix de la prestation sera libellé en euros et hors taxe. Toutefois, le paiement du prix pourra avoir lieu en euros, en Ethereum (ETH) ou en USDT/USDC , au cours du jour. En conséquence, ils seront majorés du taux de TVA et des frais de transport éventuels applicables au jour de la commande, sauf pour les somes en ethereum.

Le tarif de la prestation ne peut en aucun cas être renégocié après la réalisation de la prestation.

## **ARTICLE 8 – CONDITIONS FINANCIÈRES, RÉGLEMENT ET MODALITÉS DE PAIEMENT**

Le règlement des factures est dû jusqu'au 30ème jour maximum suivant la date de la réception de la facture, sauf délai supplémentaire prévu et accepté par NEFTURE. Les modalités d'échéancier et/ou d'acompte seront expressément prévues au sein du devis.

Le paiement s'effectue par virement bancaire, virement crypto, le cas échéant selon un calendrier fixé dans les conditions particulières du devis. Aucun escompte ne sera consenti en cas de paiement anticipé.

En cas de non-respect des conditions de paiement NEFTURE, se réserve en outre le droit de suspendre la fourniture des prestations convenues et l'exécution de ses obligations et d'annuler ou diminuer les éventuelles remises accordées au CLIENT en vertu de l'article 1217 du Code civil. Si le non-paiement persiste, le contrat pourra être résilié dans les conditions prévues à l'article 9 « Résiliation ».

Le CLIENT s'interdit tout droit de rétention ou de compensation.

## **ARTICLE 9 – ENGAGEMENTS RÉCIPROQUES**

Dans le cadre de son obligation générale de moyens, NEFTURE, s'engage à :

- Fournir tous les éléments d'information et documents nécessaires à la préparation et à l'exécution de l'ensemble des missions ;
- Accomplir et exécuter ses prestations conformément aux règles de l'art de la profession.

Le CLIENT s'engage à :

- Etablir un cahier des charges détaillé, non modifiable, sauf accord des parties
- Collaborer activement à la réussite du projet
- Fournir tous les éléments nécessaires à la bonne réalisation de la prestation selon le calendrier prévu
- Régler dans les acomptes et factures dans les délais convenus
- Informer le Prestataire d'une éventuelle mise en concurrence avec d'autres prestataires
- S'assurer qu'il dispose de toutes les autorisations nécessaires lui donnant droit de propriété et/ou droit d'usage sur les données communiquées
- S'assurer que l'utilisation envisagée des images, photos, logos, textes, vidéos, maquettes, données et éléments de toute nature, respecte la réglementation en vigueur.

Le CLIENT reconnaît avoir pleinement connaissance de la réglementation régissant les droits d'auteur et Internet et sera seul responsable des mentions obligatoires à faire figurer sur ses documents ou son site Web et des autorisations administratives ou autres à obtenir. Le CLIENT est également pleinement conscient des obligations fiscales découlant de la vente de la collection de NFT.

Le CLIENT décharge NEFTURE, de sa responsabilité concernant :

- la licéité ou la pertinence des contenus, informations ou données de toute nature transmises dans le cadre de l'exécution de la prestation,
- la diffusion, collecte, exploitation et mise à jour des éléments ci-dessus, et ce, à quelque titre que ce soit ;
- la perte ou destruction des données qui pourrait survenir au cours de leur transfert, sauf si cela est entièrement imputable à une faute de NEFTURE.

Le CLIENT prendra à sa charge les conséquences de toute réclamation, mise en cause, poursuite, condamnation, ou procédure quelle qu'en soit la forme, l'objet ou la nature qui serait formée contre NEFTURE, et qui se rattacherait aux obligations mises à la charge du CLIENT au titre du contrat.

## **ARTICLE 10 – RÉSILIATION**

En cas de résiliation anticipée du contrat par le CLIENT, les sommes versées au titre des prestations commandées ne pourront faire l'objet d'aucun remboursement et le CLIENT devra s'acquitter des sommes correspondant aux prestations réalisées jusqu'à la date de prise d'effet de la résiliation et non encore payées ainsi que d'une indemnité de résiliation d'un montant égal à 15% des sommes restant dues.

Le Client devra faire part de sa volonté de résilier le contrat dans les conditions des articles 1224 et s. du Code civil dans un délai d'au moins 15 jours avant la prise d'effet du plein effet résolutoire.

L'ensemble des droits d'auteur relatifs aux créations, et projets quelle que soit leur forme, restera la propriété pleine et entière de NEFTURE.

A l'arrivée du terme ou de la résiliation de leur accord contractuel, NEFTURE, se trouvera automatiquement dégagée de ses obligations relatives à l'objet de leur accord à la date de résiliation ou d'expiration de ce dernier et s'engage à première demande du CLIENT à restituer l'ensemble des documents remis par le CLIENT.

## **ARTICLE 11 – SOUS-TRAITANCE**

NEFTURE pourra sous-traiter tout ou partie de la prestation et demeurera responsable vis-à-vis du CLIENT des prestations réalisées par ses sous-traitants.

NEFTURE devra toutefois faire mention de la sous-traitance d'une partie de la mission au Client.

## **ARTICLE 12 – INFORMATIQUE ET LIBERTÉS**

Le CLIENT dispose d'un droit d'accès, de rectification, de modification ou de suppression des données à caractère personnel le concernant, conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, dite Loi "Informatique et Libertés", en adressant un courrier simple à l'adresse de NEFTURE.

Le CLIENT fera son affaire de toute déclaration auprès de la Commission Nationale Informatique et Libertés (CNIL) relative à l'utilisation de son site internet.

## **ARTICLE 13 – FORCE MAJEURE**

La responsabilité de NEFTURE, ne pourra être mise en cause si la non-exécution ou le retard dans l'exécution de l'une de ses obligations découle d'un événement fortuit ou de force majeure. La force majeure s'entend de tout événement extérieur, imprévisible et irrésistible au sens de l'article 1218 du Code civil. Sont ici considérés comme cas fortuit ou de force majeure, outre ceux habituellement reconnus par la jurisprudence : le vol ou la destruction de l'outil de production, les grèves ou conflits sociaux, les désastres naturels, les incendies, l'interruption des télécommunications, de

l'approvisionnement en énergie, ou des transports de tout type, ou toute autre circonstance échappant au contrôle raisonnable de NEFTURE.

#### **ARTICLE 14 – MENTIONS COMMERCIALES ET RÉFÉRENCES**

Le CLIENT autorise expressément NEFTURE, si elle le souhaite, à :

- Inclure dans la réalisation une mention commerciale précisant sa contribution ;
- Mentionner sa réalisation pour le CLIENT comme référence dans le cadre de ses démarches de prospection commerciale, de communication externe et de publicité. Cette autorisation s'étend plus particulièrement aux éléments constitutifs de la réalisation, comprenant sans restriction la présentation publique des contenus suivants : les contenus textuels, les contenus iconographiques ou les deux.

#### **ARTICLE 15 – CONFIDENTIALITÉ**

Toutes les productions, même inachevées ou non retenues, remises ou envoyées au CLIENT demeurent la propriété de NEFTURE, et ne peuvent donc être communiqués à des tiers sous quelque motif que ce soit.

#### **ARTICLE 16 – AUTONOMIE DES DISPOSITIONS**

Si l'une des dispositions du Contrat de Services venait à être déclarée *a posteriori* nulle ou sans objet, les autres stipulations demeureront inchangées et continueront à s'appliquer comme si les stipulations nulles ou sans objet ne figuraient plus au dit Contrat.

#### **ARTICLE 17 – LOI APPLICABLE ET ATTRIBUTION DE JURIDICTION**

Tout litige relatif à l'interprétation ou à l'exécution des présentes CGV est soumis au droit français.

A défaut d'accord amiable, tout litige susceptible de s'élever entre les Parties relèvera exclusivement du Tribunal de Commerce de Paris.

La présente clause s'applique même en cas d'appel en garantie ou de pluralité de défendeurs.